

IMPORTANT

Aux : Aux parents des élèves de 4^e et 6^e années
De : La direction
Date : 2016-08-30
Objet : Épreuves obligatoires du Ministère de l'Éducation

Chers parents,

Nous vous communiquons les dates ainsi que les périodes pour ces évaluations. Nous tenons à vous rappeler que nous ne pouvons faire aucune modification ou report de ces dites épreuves. Le guide de la sanction des études produit par le Ministère de l'Éducation explique clairement les balises à ce niveau. Il y a deux motifs d'absence possible qui entraînent des conséquences différentes :

Absence non motivée : Lorsqu'un élève choisit de ne pas se présenter à une épreuve obligatoire pour des motifs non reconnus, il lui sera impossible de reprendre l'évaluation et le résultat pour cette épreuve sera 60 si l'élève est en réussite à sa 3^e étape. S'il est en échec sa note restera inchangée.

Absence motivée : Lorsqu'un élève est empêché de se présenter à une épreuve obligatoire pour des motifs reconnus, son résultat final sera composé en totalité des résultats pondérés des trois étapes.

Voici les motifs reconnus qui peuvent justifier l'absence d'un élève :

- Maladie sérieuse ou accident qui doivent être confirmés par une attestation médicale
- Le décès d'un proche
- La convocation d'un tribunal
- La participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études Ex : Olympiques

N.B. La copie des attestations ou d'autres pièces justificatives, le cas échéant, doit être transmise au Ministère, et l'original doit être conservé à l'école.

Voici les dates prévues pour les évaluations :

6^e année :

Du 29 au 31 mai 2017

Français lecture, langue d'enseignement, fin du 3^e cycle du primaire
(Épreuve obligatoire)

6 et 7 juin 2017

Français écriture, langue d'enseignement, fin du 3^e cycle du primaire
(Épreuve obligatoire)

Du 12 au 16 juin 2017

Mathématique, fin du 3^e cycle du primaire
(Épreuve obligatoire)

4^e année :

30 et 31 mai 2017

Français lecture, langue d'enseignement, fin du 2^e cycle du primaire
(Épreuve obligatoire)

5 au 7 juin 2017

Français écriture, langue d'enseignement, fin du 2^e cycle du primaire
(Épreuve obligatoire)

Christiane Perron

Directrice

Line Dumaresq

Directrice adjointe